

dernières élections, de savoir que, parti avec 117 adhérents il n'est revenu qu'avec 101; que neuf de ses ministres ont échoué, et que, de plus, le groupe conservateur a obtenu 200,000 suffrages de plus que lui. En sorte que repousser cet amendement équivaldrait, de notre part, à braver, pour ainsi dire, la volonté populaire exprimée aux urnes.

J'ai dû, comme membre du groupe progressiste, réfléchir très sérieusement sur la conséquence de mon vote exprimé dans un sens ou dans l'autre. Voter contre l'amendement, cela veut dire que, moi progressiste, je persiste à vouloir soutenir un parti délabré, et cela impliquerait, de notre part, un défi à l'opinion publique. Est-il étonnant que quelques-uns d'entre nous jugions la question très sérieuse. Nous y avons réfléchi des heures, des jours. Le sort du gouvernement à venir dépend du groupe progressiste, peut-être même de la décision de quelques-uns d'entre eux seulement. Je n'envisage pas la situation du point de vue des "compensations" ou "avantages" du pouvoir ou des intérêts politiques, pour l'un ou l'autre groupe, si appréciables qu'ils puissent leur paraître; non, j'oublie cet aspect de la question. Quelques-uns de ceux qui occupent ou qui aspirent à occuper les banquettes ministérielles peuvent se laisser tenter par cet appât; mais je préfère songer à la grande portée des conséquences du vote sur cet amendement.

Chacun des deux groupes principaux avait son programme, je présume. Celui des libéraux, cela est admis, comporte le libre-échange ou une plus grande liberté de commerce, en temps d'élections du moins. Le parti conservateur prône et pratique, à temps et à contre-temps la protection élevée. Je ne suis pas tout à fait certain, monsieur l'Orateur, qu'à la Chambre, la politique des deux vieux partis sur ce point diffère beaucoup. Je fais partie de cette Chambre depuis quatre ans, et toutes les concessions tarifaires que nous devons au gouvernement libéral logeraient bien dans une petite valise. Il y a cependant une différence entre les programmes énoncés des deux anciens partis. L'application de l'un ou de l'autre de ces programmes aurait donc un effet considérable dont se ressentirait tout le pays d'un océan à l'autre, car les directives de cette Chambre influent sur l'état général des affaires.

Or pour se déclarer de façon intelligente sur la question, il faut en examiner les différents aspects. Le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) a déposé sa motion relative au discours du trône, et un amendement a été présenté. Examinons donc le discours du trône, car notre vote peut être dans une bonne me-

sure, influencé par le programme législatif qu'un groupe y propose. J'y trouve un paragraphe annonçant le crédit agricole, chose de première importance pour cette partie du pays d'où je viens. Le crédit agricole est essentiel dans l'Ouest canadien. Il y a là des centaines, des milliers de cultivateurs chargés de dettes leur coûtant huit, neuf, dix, onze, douze pour cent d'intérêt, dettes s'élevant à des milliers de dollars et qui leur sont un fardeau trop lourd à porter. Quelques-uns d'entre eux s'en tirent d'une manière ou de l'autre, mais pour le grand nombre il faut absolument leur venir en aide. Le discours du trône nous promet explicitement un système de crédit agricole... Je fais partie du comité de la banque et du commerce depuis quatre ans. Je me rappelle qu'à la session de 1924 nous avons, après un long débat, adopté une résolution invitant le Gouvernement de décréter une loi mettant en vigueur les propositions contenues dans le rapport du docteur Tory. Je me souviens également qu'au cours de la session de 1925 nous avons eu une peine inouïe à faire adopter par le comité de la banque et du commerce une résolution tendant à faire accepter cette loi par la Chambre. Je n'ai pas oublié surtout l'attitude prise alors par plusieurs représentants de la province de Québec et j'ai été porté à croire à la dernière session que les députés de cette province n'étaient pas en faveur des crédits agricoles pour le Canada. Eh bien! lorsque je tourne mes regards vers les banquettes ministérielles et que je vois, ou prétends voir, soixante et un membres de la province de Québec sur cent un partisans du Gouvernement, je me demande quelle est la raison de cette volte-face. Est-ce une véritable conversion ou un simple appât dans le but de capter les faveurs des progressistes.

A la session de 1925, après que les membres de ce groupe eurent insisté auprès du comité de la banque et du commerce nous avons réussi à obtenir un semblant de projet de loi qui, cependant, n'a été déposé que dans les derniers jours de la session. Quoi qu'il en soit, il était de fait notoire que ce projet ne serait jamais mis en vigueur.

Maintenant, nous lisons dans le discours du trône un paragraphe qui dit que le ministère se propose de compléter sans retard le chemin de fer de la baie d'Hudson. Fort bien. Cette déclaration, j'en suis certain, a comblé de joie les habitants de l'Ouest. Toutefois, me rappelant les quatre dernières sessions,—et il est assez regrettable pour le Gouvernement que nous n'ayons pas oublié ce qui s'est passé depuis quatre ans,—je vois que l'ancien député de Prince-Albert (M. Knox) a proposé mainte et mainte fois une